

SNUipp-FSU 37

Paul Agard Secrétaire Départemental à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale d'Indre-et-Loire

le 31 mai 2017

Objet : demande de la tenue d'une CAPD avant le 30 juin 2017 pour l'accès à la hors-classe en Indre et Loire

Monsieur, l'Inspecteur Académique

Nous vous sollicitons, Monsieur l'Inspecteur Académique, pour qu'une CAPD se tienne avant le 30 juin 2017 pour l'accès à la hors-classe des professeurs des écoles d'Indre et Loire pour l'année 2017.

Dans la note de service NOR : MENH1701985N n° 2017-028 du 20-2-2017 MENESR - DGRH B2-1 adressée aux rectrices et recteurs d'académie ; à la vice-rectrice de Mayotte ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; au chef de service de l'éducation de Saint-Pierre-et-Miquelon pour l'Accès à la hors-classe des professeurs des écoles - année 2017,

il est indiqué dans la fin de l'article B - Préparation du tableau d'avancement que :

"En tout état de cause, la mise en œuvre des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations au 1er septembre 2017 impose de tenir impérativement vos CAPD avant le **30 juin 2017**."

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Académique , en l'expression de notre attachement à un service public d'Education de qualité.

Paul Agard

